

DRC 4591 – DROIT DE LA FAILLITE

CML3712 et DCL6739 : Insolvabilité et faillite

PROFESSEUR : Louis-Charles Sirois

lsiros@uottawa.ca

Disponible avant ou après le cours sur rendez-vous.

I) OBJECTIF DU COURS :

- Identifier, expliquer et mettre en pratique les règles de base et les principes fondamentaux du droit de la faillite et de l'insolvabilité.
- Développer un esprit de synthèse.
- Préparer l'étudiante et l'étudiant à la formation professionnelle du Barreau, de la Chambre des Notaires ou du Barreau de l'Ontario.

II) DESCRIPTION DU COURS :

Le droit de la faillite et de l'insolvabilité est un droit exceptionnel qui met de côté de nombreux droits civils de chaque province. Ce droit de source fédérale impose des règles uniques, autant aux individus qu'aux personnes morales. Par exemple on ne peut plus exécuter ou forcer l'application d'un jugement et toute poursuite juridique doit arrêter.

L'approche unique canadienne offre deux lois distinctes pour tenter d'éviter la faillite et ainsi offre deux méthodes de réorganisations commerciales. L'individu peut aussi éviter la faillite via la proposition commerciale.

Puisque les droits habituels des créanciers sont mis de côté par ces lois fédérales, (par exemple le droit des contrats y voit des exceptions en droit de la faillite) la connaissance de ce régime particulier du droit canadien complète l'enseignement juridique de l'étudiant en droit, autant en droit des personnes morales que dans le domaine du droit de la personne physique.

La connaissance préalable du droit de l'exécution des jugements en droit civil, du droit des personnes morales et des sûretés est fortement recommandée.

Course description:

The law of bankruptcy and insolvency provides for exceptional rights that set aside many civil rights of each Province. This federal legislation imposes unique rules, both upon individuals and on the body corporate. For example, judgments cannot be enforced and any law suit must stop.

Only Canada has two laws on how to try to avoid bankruptcy and thus offers several methods for business reorganizations. An individual can also avoid bankruptcy via the consumer proposal route.

Because the usual rights of creditors are set aside by these federal statutes, (for example, contract law is sometimes “trumped” by bankruptcy law) knowledge of this particular system of Canadian law complements the law student's legal education in that both in the field of corporations and in the field of the law applicable to the natural person.

Previous knowledge of several fields of law will greatly benefit students: Knowledge of enforcing judgments (Civil Procedure), Bodies Corporate and Security-for-debt are all issues which are very germane to this field.

Étude détaillée des domaines suivants

Ordonnance de séquestre - Cession de biens - Réorganisation commerciale - Proposition de consommateur - Saisine du syndic - Liquidation des actifs – Opérations sous évaluées - Libération du débiteur - Mise sous séquestre

Méthode d’enseignement

Le cours sera présenté principalement sous forme d’enseignement magistral. Quelques heures seront toutefois réservées à l’analyse de cas pratiques. Les lectures dans le volume indiqué servent à appuyer les étudiants, cependant, nous n’allons pas voir tous les sujets indiqués dans le volume, seuls les sujets vus en classe seront matière à l’examen.

Méthode d’évaluation

- Examen intra en classe (**40%**) 2h (**Non préjudiciable**); les étudiants auront deux heures pour remettre leurs réponses aux questions à développement.
- Examen final en classe (**60%**) 3h (**Préjudiciable**);

- Dans les deux cas, il s'agit d'examens à livres fermés, ce qui signifie que seuls les textes de loi légèrement annotés, et les dictionnaires français/anglais sont permis. Les autres volumes ne seront pas permis. Examen avec le(s) code(s) ou autres textes expressément autorisés par le professeur. Ces codes ou autres textes ne peuvent être annotés, seules sont autorisées les références à d'autres dispositions de la même loi ou à d'autres lois. Seuls les renseignements suivants sont permis sur les onglets:
 - a. Les désignations de livres, titres, chapitre ou sections;
 - b. Les numéros d'articles et tout ce qui est prévu en caractères gras.

Consultation des examens intra.

La période officielle de consultation des examens de mi-session du trimestre d'hiver 2026 aura lieu la semaine du **23 au 26 mars 2026, sur rendez-vous avec le professeur.**

Outils pédagogiques

Outils pédagogiques obligatoires et qui ont été commandé au Libraire de l'Université (Centre Jock-Turcot). La librairie indique qu'ils prennent vos commandes en ligne : les manuels à commander sur leur site web www.uottawashop.ca ou en magasin.

- **Loi et règlements sur la faillite et l'insolvabilité, (dernière édition).**
Act and Regulations respecting Bankruptcy and Insolvency,
Éditeur : Wilson & Lafleur, Martel ltée.
49,95\$ ou, prix étudiant: 42,46\$ (Prix de 2025). Une version usagée est acceptable, version depuis 2022 est acceptable.
- ***Précis de la faillite et de l'insolvabilité, (dernière édition), par Denis Brochu,*** éditions CCH.:. , Éditeur: [LexisNexis Canada](http://LexisNexisCanada.com), 165\$ (en 2025). La Version usagée est tout aussi acceptable
- ***For English language readers, suggested book -: Bankruptcy and Insolvency Law*** (latest edition) by Roderick Wood , at Irwin Law Inc, Editors. (**Not ordered by Professor at book store**)

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiel, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, visitez le site Web <http://www.uOttawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/>.

PLAN DU COURS HIVER 2026

DRC 4591 Droit de la faillite et de l'insolvabilité CML3712 Insolvabilité et faillite

(Les parenthèses indiquent les pages ou les chapitres à lire correspondantes dans le volume de Me Deslauriers ou de Me Brochu- les deux volumes sont aussi bons.)

(Italics in English are the titles of the recommended chapters, for students who purchased the Roderick Wood volume)

Cours 1

Historique de la faillite

Objectifs recherchés en faillite

Rappel du droit des sûretés

Surintendant et séquestre officiel

(Lire les 5 chapitres du Titre I du volume de Me Brochu)

(In R. Wood's book: read the chapter called: The foundations of bankruptcy)

Cours 2

Rappel des droits de la personne physique, la personne morale et des groupes de personnes

Rôles du Syndic

Le failli (*pages 573 à 576*)

Les inspecteurs et autres personnages importants

(Lire Volume de Me. Brochu : pages 35 à 73)

(Administering the bankrupt estate, Governance and supervision)

Cours 3

Les Tribunaux (*Brochu : pages 75-91*)

La suspension des recours

La réclamation prouvable (*Brochu 103-110*)

Les créanciers garantis (*Brochu 111-128*) et (*441-448*)

(*Proprietary claims of third parties, Preserving the bankrupt estate*)

Cours No. 4

Les créanciers non garantis

Créanciers particuliers

Le débiteur et l'insolvabilité

(*Brochu: (156-179)*)

(*Claims and Supervision., The proof, valuation and payment of claims*)

Cours No. 5

Les « actes de faillite »

La requête en faillite

La faillite volontaire

Brochu : (pages 187-222, 232-252 et 261 à 268)

(*The commencement of bankruptcy*)

Cours No. 6 13 février

Examen de mi session, en classe, durée : 2h

Cours No. 7

Semaine de relâche

Cours No. 8

Les séquestres intérimaires

Brochu : 253-260

Les Assemblées de créancier

Brochu : 271-280

Séquestres de créanciers garantis

Brochu : 144-155

Cours 9

La Proposition commerciale (Début)

Brochu : 287-301)

(*Commencing restructuring proceedings*)

Cours 10

La Proposition commerciale (Fin)

La Proposition de consommateur

La Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies –

Brochu : 303-335, 339-353, et 453-469).

(Developing and approving the Plan, Claims and Priorities)

Cours 11

La Faillite : les effets sur le failli et ses biens

Brochu : 357-439)

(Property of the Bankrupt.)

Cours 12

Les biens du failli hors de la

portée du Syndic

Les recours extraordinaires

du Syndic

Brochu : 485-506)

(Enhancing the bankrupt estate)

Cours 13

La faillite vs. Autres lois

(Brochu : 449-452, 471-478)

La liquidation, la libération et

La fin d'un dossier de faillite

(Brochu : 513-571)

(Cross border insolvencies, Discharge of the bankrupt)

Cours 14 examen final